“Étudiants algériens en France : comment obtenir un titre de séjour de 10 ans ?” : le tutoriel d’Observ’Algérie

27/09/2020 à 15h14



Tout d’abord, il faut savoir que l’obtention du statut de commerçant ne concerne pas uniquement les étudiants. La législation française donne, en effet, le droit à tout ressortissant étranger légalement établi en France de suivre cette procédure. Les Algériens, dont la présence en France est régulée par l’accord franco-algérien du 27 décembre 1968, bénéficient tout de même d’un certain avantage par rapport aux ressortissants des autres pays hors Union européenne.

Les Algériens bénéficiaires de nombreux avantages

Cet accord permet donc aux Algériens résidant en France d’exercer une activité commerciale, industrielle ou artisanale **sans être soumis à la condition de viabilité économique de leur projet.** […]

Observ’Algérie